

Newsletter

SALARIÉS DES CABINETS D'AVOCATS



Libres ensemble

L'équipe de l'UNSA FESSAD vous informe sur l'actualité de votre profession !

Elle vous souhaite la pleine réussite de vos projets professionnels et vous confirme son soutien tout au long de votre parcours au sein de la branche professionnelle.

Vos contacts UNSA dans la branche :

Frédérique Paquier
frederique.paquier@unsa.org
Eléonore GUELLAFF
eleonore.guellaff@unsa.org

SI VOUS SOUHAITEZ
ADHÉRER À
L'UNSA FESSAD :

☎ 01 48 18 88 54

@ fessad@unsa.org



Newsletter

2nd Trimestre 2024 de la branche professionnelle



SALARIÉS DES CABINETS D'AVOCATS

Tactic Impressions - 01 39 86 19 08 - Ne pas jeter sur la voie publique



2024
sera l'année de fin de cycle et de
nouvelles élections TPE

L'UNSA FESSAD a obtenu les résultats suivants lors des dernières élections TPE de 2021 :

14%
des voix

Branche des avocats

Fort de ces scores de représentativité syndicale, l'UNSA FESSAD siège désormais au sein des CPPNI et CPNEFP et va ainsi pouvoir peser sur l'avancée des négociations en vue de la fusion en une seule convention collective :

Celle des avocats salariés (IDDC 1850) et du personnel des cabinets d'avocats (IDCC 1000)

Nous comptons sur votre participation active !

AGENDA SOCIAL POUR 2024

D'importantes négociations sont encore à prévoir et l'UNSA FESSAD y prendra toute sa place afin de représenter au mieux les intérêts des salariés de la branche.

La négociation du contenu de la nouvelle CCN permet à l'UNSA FESSAD d'être active et d'avoir à cœur d'aboutir à un texte équilibré dans les meilleures conditions que possible sur les thématiques suivantes :

➤ L'incidence de la maladie sur le contrat de travail.

Au cours des négociations, le gouvernement a adopté une loi (n°2024-364 du 22.04.2024) sur les congés payés acquis au cours d'une maladie non professionnelles, dont les dispositions ont pu être introduites dans la nouvelle convention collective.

➤ S'agissant de la classification, la CCPNI prévoit une négociation post extension afin de moderniser cette dernière et d'être le plus en adéquation avec la réalité des emplois actuels.

➤ Concernant la rupture du contrat de travail, les négociations ont notamment porté sur les indemnités de licenciement qui ont été renégociées à droit constant.

➤ Sur la parentalité, un titre à part entière a été introduit avec des dispositions relatives aux congés maternité, paternité et les autres congés liés à la parentalité.

➤ Sur les conditions et le temps de travail, les dispositions relatives aux absences et au repos hebdomadaires ont été complétées.

➤ En parallèle de la fusion des champs, les partenaires sociaux ont négocié un accord relatif aux **catégories bénéficiaires du régime de protection sociale complémentaire**. Ils se sont entendus pour définir les catégories de salariés susceptibles de bénéficier de ce mécanisme, à savoir les cadres, les assimilés cadres, les salariés pouvant bénéficier d'une extension de régime.



Concernant la formation professionnelle, la branche des salariés des cabinets d'avocats participe conjointement avec l'OPCO EP (des entreprises de proximité) au suivi des prises en charge financières des formations permettant aux salariés d'acquérir des compétences.

Ces actions visent à donner toutes leurs chances aux salariés qui souhaitent valoriser leur parcours professionnel et aux projets destinés à promouvoir les projets des organisations paritaires, dont l'UNSA FESSAD, en faveur de la formation professionnelle.

Un avenant à l'accord du 29.11.2019 a d'ailleurs été signé afin de renforcer la politique de la branche en matière de formation professionnelle et de faciliter l'accès à la formation professionnelle. Garantissant des nombres d'heures de formations dédiées.

Les négociations au cours des CPNEFP ont été menées sur les thématiques suivantes :

- **Le renouvellement des titres de juriste** : la certification est organisée en 4 blocs afin de répondre aux objectifs de gestion de projet et de management d'équipe.
- Développement de la **plateforme de communication « Bouge ton avenir »**. Elle permet de communiquer sur les métiers du droit notamment avec un tract diffusé mentionnant « 5 bonnes raisons de travailler dans un cabinet d'avocat ». Ce dernier est destiné aux jeunes afin de promouvoir les emplois au sein des cabinets d'avocats.
- La CPNEFP a également validé la modification des jurys d'évaluation du règlement d'évaluation et de validation des deux titres ASJ / ATJ.

**L'UNSA FESSAD porte vos revendications
et soutient la mise en place de la future convention
ENSEMBLE, Avançons !**